

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME
COMMUNE DE MONTENDRE
COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Convocation du 6 juillet 2020 – Transmise le 6 juillet 2020 – Affichée le 6 juillet 2020

* * * * *
- - - - -

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTENDRE – CHARDES – VALLET, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle Paul LALANDE, Salle des fêtes de Vallet, sous la Présidence de Monsieur Patrick GIRAUDEAU.

PRESENTS : MM GIRAUDEAU P., DIEZ E., POUJADE Y., LATHIERE M., BOULLE.C, FABIEN-BOURDELAUD I., POUJADE L., MAIMBOURG S., PIEFORT D., NICOLLE S., MORANDIERE A., MOUMNI E., PLAN S., LATHIERE-JOLY R., GRUEL M-F., JOLIVET G., OLIVIER F.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Marie-Noëlle TUGAS (pouvoir à Monsieur Michel LATHIERE), Madame Sandra NICOLLE (pouvoir à Madame Céline BRIAUD), Monsieur Jean-Pierre BOURDELAUD (pouvoir à Madame Isabel FABIEN-BOURDELAUD), Madame Patricia PINSUTI (pouvoir à Elisabeth DIEZ), Madame Fanny MARQUISEAU (Pouvoir à Monsieur Emeric MOUMNI), Monsieur Hervé CLOCHARD (Pouvoir à Monsieur Ludovic POUJADE).

Madame Roseline LATHIERE-JOLY est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

A la demande de Monsieur le Maire, en préalable aux premiers votes du Conseil Municipal, une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur François-Xavier CAILLET, décédé le 11 juin 2020.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 4 juin 2020. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur François-Xavier CAILLET étant décédé, il est nécessaire de procéder à l'installation de son remplaçant, dans l'ordre de la liste sur laquelle il s'était présenté.

Madame CRIARD-HERAUD ayant manifesté son refus de prendre le poste de conseiller municipal devenu vacant, c'est Monsieur Franck OLIVIER qui lui succède.

Monsieur OLIVIER, convoqué et présent à la séance du Conseil Municipal, est installé dans ses fonctions par Monsieur le Maire. Le tableau du Conseil actualisé sera annexé au prochain compte-rendu du Conseil Municipal.

DELIBERATION n° 017240DE110720201 : ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DE LA COMMUNE AUX ELECTIONS SENATORIALES :

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 18 heures 30 minutes, en application des articles L. 283 à L. 293 et R.131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Montendre.

À cette date étaient présents ou représentés les conseillers municipaux suivants :

Patrick GIRAUDEAU	Sandra NICOLLE (Pouvoir à Madame Céljne BRIAUD)
Elisabeth DIEZ	Hervé CLOCHARD (Pouvoir à Monsieur Ludovic POUJADE)
Yves POUJADE	Aurélien MORANDIERE
Céline BRIAUD	Emeric MOUMNI
Michel LATHIERE	Patricia PINSUTI (Pouvoir à Madame Elisabeth DIEZ)
Marie-Noëlle TUGAS (Pouvoir à Monsieur Michel LATHIERE)	Sandrine PLAN
Christophe BOULLE	Fanny MARQUISEAU (Pourvoir à Monsieur Emeric MOUMNI)
Isabel FABIEN-BOURDELAUD	Gilles JOLIVET
Ludovic POUJADE	Roseline LATHIERE-JOLY
Stéphanie MAIMBOURG	Marie-Françoise GRUEL
Didier PIEFORT	Franck OLIVIER
Jean-Pierre BOURDELAUD (Pouvoir à Madame Isabel FABIEN-BOURDELAUD)	

1. Mise en place du bureau électoral

Monsieur Patrick GIRAUDEAU, Maire a ouvert la séance.

Madame Roseline LATHIERE-JOLY a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 23 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum d'un tiers des conseillers présents ou représentés posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM. Michel LATHIERE, Yves POUJADE, Emeric MOUMNI et Ludovic POUJADE.

Mode de scrutin

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. **Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.**

Le Maire a rappelé que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral).

Le Maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 282, L. 287 et L. 445 du code électoral).

Le Maire a ensuite précisé que les militaires en position d'activité membres du conseil municipal peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287-1 du code électoral).

Le Maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire 9 délégués et 10 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté que deux listes de candidats avaient été déposées :

Liste Patrick GIRAUDEAU :

Ordre	Nom	Prénom	Sexe
1	Giraudeau	Patrick	M
2	Diez	Elisabeth	F
3	Poujade	Yves	M
4	Briaud	Céline	F
5	Lathière	Michel	M
6	Tugas	Marie-Noëlle	F
7	Boulle	Christophe	M
8	Fabien-Bourdelaud	Isabel	F
9	Piefort	Didier	M
10	Maimbourg	Stéphanie	F
11	Morandière	Aurélien	M
12	Nicolle	Sandra	F
13	Moumni	Emeric	M
14	Pinsuti	Patricia	F
15	Bourdelaud	Jean-Pierre	M
16	Marquiseau	Fanny	F
17	Poujade	Ludovic	M
18	Plan	Sandrine	F
19	Clochard	Hervé	M

Liste Marie GRUEL :

Ordre	Nom	Prénom	Sexe
1	Gruel	Marie	F
2	Jolivet	Gilles	M
3	Lathière-Joly	Roseline	F
4	Olivier	Franck	M

Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. **Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, les bulletins blancs ou les enveloppes qui les contiennent, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause**

de leur annexion (bulletin blanc, bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide, bulletin établi au nom d'une liste dont la candidature n'a pas été enregistrée, bulletin avec adjonction ou radiation de noms ou avec modification de l'ordre des candidats, bulletin ne respectant pas l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe). Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné (art. L. 66 du code électoral).

2. Élection des délégués (ou délégués supplémentaires) et des suppléants

2.1. Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	23
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)]	23

Les mandats de délégués sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. Le bureau détermine le **quotient électoral** en divisant le nombre de suffrages exprimés dans la commune par le nombre des délégués à élire. Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne.

A cet effet, les sièges sont conférés successivement à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont déjà été attribués, plus un, donne le plus fort résultat. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Une fois l'attribution des mandats de délégués effectuée, il est procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants.

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Patrick GIRAUDEAU	19	8	9

Marie GRUEL	4	1	1
-------------	---	---	---

2.2. Proclamation des élus

Le maire a proclamé élus délégués les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus.

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus.

Les délégués titulaires et suppléants sont les suivants :

Nom de la Commune	Civilité	Nom	Prénoms	Qualité
Montendre	Monsieur	GIRAUDEAU	Patrick	Délégué 1
Montendre	Madame	DIEZ	Elisabeth	Délégué 2
Montendre	Monsieur	POUJADE	Yves	Délégué 3
Montendre	Madame	BRIAUD	Céline	Délégué 4
Montendre	Monsieur	LATHIERE	Michel	Délégué 5
Montendre	Madame	TUGAS	Marie-Noëlle	Délégué 6
Montendre	Monsieur	BOULLE	Christophe	Délégué 7
Montendre	Madame	FABIEN-BOURDELAUD	Isabel	Délégué 8
Montendre	Madame	GRUEL	Marie	Délégué 9
Montendre	Monsieur	PIEFORT	Didier	Suppléant 1
Montendre	Madame	MAIMBOURG	Stéphanie	Suppléant 2
Montendre	Monsieur	MORANDIERE	Aurélien	Suppléant 3
Montendre	Madame	NICOLLE	Sandra	Suppléant 4
Montendre	Monsieur	MOUMNI	Emeric	Suppléant 5
Montendre	Madame	PINSUTI	Patricia	Suppléant 6
Montendre	Monsieur	BOURDELAUD	Jean-Pierre	Suppléant 7
Montendre	Madame	MARQUISEAU	Fanny	Suppléant 8
Montendre	Monsieur	POUJADE	Ludovic	Suppléant 9
Montendre	Monsieur	JOLIVET	Gilles	Suppléant 10

2.3. Refus des délégués

Le maire n'a pas constaté de refus de délégué(s) après la proclamation de leur élection.

DELIBERATION n° 017240DE110720202 : COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : DEGREVEMENT AU PROFIT DES ENTREPRISES DE TAILLE PETITE OU MOYENNE DE SECTEURS PARTICULIEREMENT AFFECTES PAR LA CRISE SANITAIRE :

Les dispositions de l'article 3 du 3^e projet de loi de finances rectificative pour 2020 permettent au Conseil municipal d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Afin de contribuer à l'effort national de relance de l'économie et d'atténuation de l'impact de la pandémie de COVID-19, il est proposé au Conseil municipal de procéder au vote de ce dégrèvement.

Il convient de préciser que le dégrèvement s'appliquera :

- aux entreprises ayant réalisé au cours de la période de référence un chiffre d'affaires inférieur à 150 millions d'euros HT ;
- aux entreprises exerçant leur activité principale dans un des secteurs prioritaires qui seront définis par décret sur la base de la liste S1 figurant dans le communiqué de presse conjoint n° 2203-1052 des Ministres de l'économie et des finances, de l'action publique et des comptes publics, du travail et du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères chargé du tourisme du 10 juin 2020.

Sans que cette énumération soit exhaustive, la liste S1 concerne les hôtels et hébergements touristiques, terrains de camping, restaurants traditionnels, cafétérias, restaurants de type rapide, services traiteurs et débits de boissons.

Le dégrèvement portera sur les deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises due au titre de l'année 2020 et sera pris pour moitié en charge par l'Etat.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	Monsieur BOULLE sort et ne prend part ni au débat, ni au vote.
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire ;
- Charge le Maire ou le Premier Adjoint de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE100720203 : CONVENTION A PASSER POUR L'EXPLOITATION D'UN MANÈGE ET D'UN STAND AU LAC BARON-DESQUEYROUX :

L'installation d'un manège et d'un stand sur le lac Baron-Desqueyroux, de Pâques à septembre, faisait l'objet, chaque année, d'une convention à titre précaire avec l'exploitant de ces équipements. La pandémie du COVID 19 n'a pas permis l'occupation dès le mois d'Avril, il est donc accordé une installation pour la saison d'été de Juillet jusqu'à Septembre 2020.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'autoriser la location, dans le cadre d'une convention d'occupation à titre précaire, d'un emplacement sur le site du Lac Baron – Desqueyroux aux fins d'exploiter un manège et un stand ;
- Autorise le Maire à signer une convention précaire pour l'année 2020 (de Juillet à Septembre), non renouvelable, le Maire disposant du libre choix du commerçant ;
- Fixe le loyer dû à 500 euros pour la totalité de la période ;
- Précise que cette convention précaire pourra ne pas être renouvelée en 2021.
- Autorise le Maire à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

Affaires diverses :

Monsieur le Maire donne compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire conformément au document annexé.

Monsieur Gilles Jolivet demande ce qu'il en est du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire répond que ce point va être vérifié par les services municipaux.

Monsieur Jolivet demande s'il est possible pour les conseillers municipaux d'opposition d'avoir un espace de libre expression dans le bulletin municipal.

Monsieur le Maire lui répond que la possibilité existe mais qu'il n'est pas d'accord.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

La Secrétaire de Séance,
Roseline LATHIERE-JOLY

Le Maire,
Patrick GIRAUDEAU

Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

période du 28/05/2020 au 09/07/2020 :

Item : Prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget :

<i>Date</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant TTC</i>
02/06/2020	SICLI - CHUBB FRANCE	Extincteurs mairie de Vallet.	393,46
02/06/2020	SARL CHARLASSIER	Fabrication et pose porte église.	6 480,00
02/06/2020	SARL ALBERT	Fournitures ateliers.	17,02
03/06/2020	SARL SIMON-OLLIER	Acquisition de 6 micro ondes, cafetières et bouill	659,82
03/06/2020	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Numéros de maison.	1 103,04
03/06/2020	AUTOMOBILES BOUTEILLER	Réparation véhicule Ford transit ateliers.	102,34
03/06/2020	SARL ALBERT	Dépannage chauffage maison du Canton.	322,88
03/06/2020	SARL ALBERT	Dépannage chauffage mairie.	31,20
03/06/2020	SARL ALBERT	Dépannage et entretien chaudière gaz bâtiment 22 Rue des Genêts	171,60
03/06/2020	SARL ALBERT	Entretien des chaufferies 2019.	4 930,38
03/06/2020	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Frais d'acte de gestion alignement rue de Plaisance	25,00
09/06/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Produit d'entretien et fournitures Vallet.	288,60
10/06/2020	A2C SERVICES	Double clés et porte clés.	101,40
10/06/2020	ACT SERVICE INFORMATIQUE	Adaptateur USB école élémentaire.	26,40
10/06/2020	BMSO - POINT P	Fournitures diverses.	492,82
10/06/2020	CACC	Petit matériel ateliers.	180,77
10/06/2020	CEDEO	Petit matériel.	45,24
10/06/2020	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Petit matériel bibliothèque.	101,00
10/06/2020	LAROCHE MOTOCLTURE	Fournitures matériel.	551,50
10/06/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel et fournitures.	691,90
10/06/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petites fournitures chardes.	85,87
10/06/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petites fournitures Vallet.	93,76
10/06/2020	YESSS ELECTRIQUE	Petit matériel électrique ateliers.	134,60
10/06/2020	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Panneau signalisation place PMR salle des fêtes de Vallet	73,86
10/06/2020	SAS BURO PRO	Fournitures scolaires école élémentaire.	4 374,71

10/06/2020	TAPHANEL Céline		Location benne à gravats voirie.	240,00
10/06/2020	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION		Carburant véhicules 2è quinzaine mai.	592,02
16/06/2020	COOPERATIVE REGIONALE		Denrées + produits entretien COVID 19 village de v	90,28
16/06/2020	PRIMAGAZ - LYON		Livraison gaz MSAP.	811,80
16/06/2020	SGDS - PROPNET		Fournitures d'entretien écoles.	661,20
16/06/2020	AVRIL INDUSTRIE		Acquisition de 5 désherbeurs manuels espaces verts.	191,28
16/06/2020	COUTAUD MANUTENTION SAS		Acquisition d'une rampe pliante.	360,60
16/06/2020	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST		Lunettes de protection COVID 19 ateliers.	136,80
16/06/2020	JARDINERIES MONPLAISIR SAS		Fournitures film.	31,52
16/06/2020	SARL BOUE FRERES		Petit matériel ateliers.	109,62
16/06/2020	SARL SNM		Fourniture joint de dallage ateliers.	28,54
16/06/2020	SICLI - CHUBB FRANCE		Plans d'évacuation salle des fêtes de vallet.	432,95
16/06/2020	LAFARGE BETONS		Fourniture béton chantier chemin pietonnier gare.	1 573,20
16/06/2020	PUM PLASTIQUES SAS		Regard et tampon voirie.	1 268,05
16/06/2020	JARDINERIES MONPLAISIR SAS		Pantalon travail GENER agent chardes.	31,95
16/06/2020	L'ECHOPPE SARL		Chaussures de travail agents restaurant scolaire.	122,40
16/06/2020	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES		Réparation sur véhicule trafic.	776,81
16/06/2020	SASU ARSICAUD FROID SERVICE		Dépollution chambre froide salle municipale.	249,60
16/06/2020	SARL E.G.C.B. I7		Création d'une ventilation haute chaufferie de l'école élémentaire	3 338,40
22/06/2020	SAS BURO PRO		Fournitures scolaires école élémentaire.	224,00
22/06/2020	CONTROLE TECHNIQUE SUD - SARL MICHEAU		Frais visite véhicule renault trafic.	65,00
22/06/2020	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES		Réparation sur véhicule Kangoo.	237,40
22/06/2020	M.M.S.I7 - DELHOUME Bastien		Pose et fourniture bloc conteneur Chardes.	315,00
22/06/2020	SASU ADHE PUB		Modification marquage banderole don du sang.	72,00
22/06/2020	SELARL SARFATY et Associés		Honoraires affaire Commune de Montendre /FRADON	2 124,40
22/06/2020	ASSO ACT SOC CHTE MME APAS		Frais visite médicale CAE PREVOT Sandra.	68,40
22/06/2020	SARL BERGER		Abattage et démontage châtaigner + cinq peupliers vallet	2 607,60
23/06/2020	NOREMAT SAS		Acquisition d'un rouleau palpeur services techniques	1 251,24
23/06/2020	NOREMAT SAS		Réparation sur tracteur Kubota le 05/05/2020.	1 512,18
23/06/2020	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION		Carburant véhicules 1ère quinzaine juin.	1 032,94
23/06/2020	MARRAUD SAS		Peinture chêne clair porte église.	117,43
23/06/2020	SARL BRICO-ONE		Fournitures Chardes.	10,90
23/06/2020	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE		Entrobé à froid voirie.	1 008,84
23/06/2020	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES		Réparation sur véhicule Kangoo ateliers.	515,72

23/06/2020	SARL ALBERT	Dépannage pompe à chaleur maison petite enfance.	438,05
23/06/2020	EI STUDIO CLEAN EXPERT	Produits désinfectants dans le cadre COVID 19 pour	1 326,05
29/06/2020	FRANCE EQUIPEMENT	Séparation d'urinoir sanitaires grande section école maternelle	293,28
29/06/2020	SARL SNM	Regard réseau eau parking salle des fêtes vallet.	129,04
29/06/2020	MORTUREUX Yolande	Livres pour la bibliothèque.	678,09
29/06/2020	SARL ROCHE	Fourniture et pose chauffé eau mairie de Vallet.	423,04
29/06/2020	SARL ALBERT	Réparation fuite réseau eau cimetière vallet.	173,34
29/06/2020	NOREMAT SAS	Réparation sur tracteur Kubota du 02/06/2020.	1 831,86
29/06/2020	SARL ALBERT	Modification arrosage automatique golf.	3 223,19
29/06/2020	SASU ADHE PUB	Nettoyage plexi existant et recollage lettres "école vallet	120,00
29/06/2020	SUEZ RV OSIS OUEST	Pompage et nettoyage bac à graisses restaurant scolaire	431,28
29/06/2020	S.A.P.E.S.O. S.A.	Frais avis d'obsèques Mr CAILLET FX, conseiller municipal	166,42
29/06/2020	SARL BRICO-ONE	Acquisition de 2 désherbeurs thermiques à dos espaces verts ateliers	1 780,00
01/07/2020	ENEDIS	Raccordement EDF salle municipale.	5 349,53
01/07/2020	L'ECHOPPE SARL	Chaussures de travail CAE DALENCON et PREVOT resta	122,40
01/07/2020	PLD AUTO SARL	Réparation sur véhicule chardes/vallet.	287,54
01/07/2020	SARL BRICO-ONE	Réparation matériel débroussailluse et tronçonneuse chardes	295,20
01/07/2020	SARL JARDIFLOR	Gerbe cérémonie appel du 18 juin.	80,00
02/07/2020	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST	Produit désinfectant.	315,74
03/07/2020	A2C SERVICES	Clés + cadenas.	529,55
03/07/2020	BMSO - POINT P	Petit matériel divers bâtiments.	696,58
03/07/2020	CEDEO	Petit matériel sanitaires école maternelle et restaurant scolaire	647,20
03/07/2020	SAS SCMM BREAUD Sébastien	Fourniture d'un coffret inox protection du disjoncteur cour centre culturel	570,00
03/07/2020	KALHYGE 4 - UNITE DE BLANQUEFORT	Location linge juin bungalows village vacances COVID 19	300,00
03/07/2020	SARL BERGER	Location broyeur de branches.	625,80
03/07/2020	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant 2è quinzaine juin véhicules.	1 218,80
07/07/2020	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Bouteilles eau mairie réunion conseil.	3,00
07/07/2020	COUTAUD MANUTENTION SAS	Acquisition meuleuse et batterie ateliers.	563,40
07/07/2020	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Petit matériel espaces verts.	63,17
07/07/2020	SARL M.A.P. - MONTENDRE AUTO PIECES	Petites fournitures véhicules.	9,46
07/07/2020	SARL SNM	Matériaux ateliers.	72,41
07/07/2020	YESSS ELECTRIQUE	Petit matériel électrique bâtiments.	1 916,34
07/07/2020	SAS SCMM BREAUD Sébastien	Fourniture de 16 fourreaux pour plots voirie rue du marché	1 564,80
07/07/2020	SAS BURO PRO	Fournitures scolaires école élémentaire.	32,47

07/07/2020	CENTRE FRANCAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE	Contrat d'autorisation copies internes professionnelles	165,00
07/07/2020	AIR LIQUIDE SANTE FRANCE	Location bouteille oxygène baignade lac	220,33
07/07/2020	LAROCHE MOTOCULTURE	Réparation matériel nettoyeur haute pression, bétonnière	415,00
07/07/2020	SELARL CABINET GUILLEMET	Bornage et relevé topo parcelle n° AH 118 implantation maison relais tremplin 17	1 374,00
07/07/2020	CACC	Clôture stade de foot la Taulette poteau et grillage + petit matériel	6 405,37
08/07/2020	LAROCHE MOTOCULTURE	Acquisition souffleur espaces verts.	807,50
08/07/2020	METRO BORDEAUX	Acquisition armoire réfrigérée + table et tiroir inox banque alimentaire	1 429,20

Item : demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite d'un montant de subvention de 800 000 € par fonds sollicité par projet :

Décision 017240DE290620201 du 29 juin 2020 :

Demande de subvention au Conseil Départemental (Fonds de répartition du produit des amendes de police) pour l'aménagement d'un parking au cimetière de Charades :

Montant opération HT : 17 005 € HT

Montant sollicité : 6 802 €

Demande de subvention du 7 juillet 2020 auprès de l'Etat pour le projet d'extension et de réhabilitation de la Gendarmerie :

Montant opération HT : 1 969 939 € TTC

Montant sollicité : 220 644 €

DEPARTEMENT
DE CHARENTE MARITIME

COMMUNE
DE
MONTENDRE

Communes de
1000
habitants et plus

ARRONDISSEMENT
DE JONZAC

Effectif légal du conseil
municipal
23

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L 2121-1 du code général des collectivités
territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le Maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

- 1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R 2121-2 du CGCT).

Fonction	Qualité	NOM ET PRENOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	Monsieur	GIRAUDEAU Patrick	09/03/1957	25/05/2020	656
Premier Adjoint	Madame	DIEZ Elisabeth	18/02/1971	25/05/2020	656
Deuxième Adjoint	Monsieur	POUJADE Yves	31/12/1952	25/05/2020	656
Troisième Adjoint	Madame	BRIAUD Céline	16/04/1970	25/05/2020	656

Quatrième Adjoint	Monsieur	LATHIERE Michel	10/02/1952	25/05/2020	656
Cinquième Adjoint	Madame	TUGAS Marie-Noëlle	26/06/1953	25/05/2020	656
Sixième Adjoint	Monsieur	BOULLE Christophe	20/07/1972	25/05/2020	656
Conseiller	Monsieur	BOURDELAUD Jean-Pierre	07/04/1951	15/03/2020	656
Conseiller	Monsieur	PIEFORT Didier	31/05/1954	15/03/2020	656
Maire délégué de Chardes	Madame	FABIEN-BOURDELAUD Isabel	05/02/1961	25/05/2020	656
Conseiller	Madame	PLAN Sandrine	13/04/1968	15/03/2020	656
Conseiller	Madame	NICOLLE Sandra	21/11/1970	15/03/2020	656
Conseiller	Madame	MAIMBOURG Stéphanie	28/07/1972	15/03/2020	656
Conseiller	Monsieur	CLOCHARD Hervé	08/05/1974	15/03/2020	656
Conseiller	Madame	PINSUTI Patricia	23/12/1975	15/03/2020	656
Conseiller	Monsieur	MORANDIERE Aurélien	12/04/1978	15/03/2020	656
Maire délégué de Vallet	Monsieur	POUJADE Ludovic	24/02/1983	25/05/2020	656
Conseiller	Monsieur	MOUMNI Emeric	23/03/1991	15/03/2020	656
Conseiller	Madame	MARQUISEAU Fanny	03/04/1994	15/03/2020	656
Conseiller	Madame	LATHIERE-JOLY Roseline	19/04/1954	15/03/2020	408
Conseiller	Madame	GRUEL Marie-Françoise	26/08/1961	15/03/2020	408
Conseiller	Monsieur	JOLIVET Gilles	30/10/1964	15/03/2020	408
Conseiller	Monsieur	OLIVIER Frank	14/05/1954	10/07/2020	408